

Budget Annexe des Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1999 en application de la nomenclature M4

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'instruction M4, conforme au plan comptable général révisé de 1982, est applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial. Cette instruction M4 est donc appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1er janvier 1999 pour son service des Déchets.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Tels que calculés dans les tableaux ci-après, les résultats de l'exercice 1999 du Service Déchets sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat des réalisations 1999	- 2 850 066,97 F
- solde des restes à réaliser 1999	- <u>149 846,00 F</u>
	- 2 999 912,97 F

Le programme d'investissement 1999 fait apparaître au 31 décembre 1999 un besoin d'autofinancement de 2 999 912,97 F arrondi à 3 000 000 F qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de 1999.

Section de fonctionnement

- résultat d'exploitation du budget 1999 disponible au 01/01/2000	7 319 978,41 F
---	----------------

Le Conseil Municipal est invité à affecter par décisions modificatives au Budget de l'exercice courant du service Déchets une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

1. Section d'investissement

* Autofinancement du programme d'investissement 1999	3 000 000 F
* Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2000 :	
- 897.2131.96002.32000 implantation de locaux modulaires (type ALGECO) sur le site du CTM	1 000 000 F
- 897.2153.95022.32000 acquisition de conteneurs d'occasion	600 000 F
- 897.2313.98021.32000 complément de financement pour l'aménagement des abords du nouveau local éboueurs	150 000 F

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 4 750 000 F au chapitre 897/10682.32000 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 997/002.32000.

2. Section de fonctionnement

Autofinancement complémentaire du programme de fonctionnement 2000 :

- 997.6411.32000 complément de crédits pour le financement de postes supplémentaires	900 000 F
- 997.617.32000 financement de l'étude menée par le Cabinet Finance Consult portant sur l'opportunité d'opter pour la TVA	100 000 F
- 997.617.32000 financement de la mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage menée par le Cabinet GIRUS dans le cadre de la fourniture de bacs (CM du 28/02/2000)	250 000 F

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Déchets pour une affectation ultérieure s'élève à 1 319 978,41 F.

Il est à noter que sur ces disponibilités, il convient d'ores et déjà de réserver environ 600 KF dans le cadre des contentieux en cours avec différents syndicats intercommunaux (Cf. Conseil Municipal du 15/05/2000).

Le Conseil Municipal est invité à adopter la présente proposition.

Budget Déchets
Résultat d'exécution du budget 1999

DECHETS	Résultat à la clôture de l'exercice 1998 (1)	Part affectée à l'investissement 1999 (2)	Résultat de l'exercice 1999 (3)	Résultat de clôture 1999
INVESTISSEMENT	0,00		- 2 850 066,97	(1)+(3) - 2 850 066,97
EXPLOITATION	0,00	0,00	7 319 978,41	(1)-(2)+(3) 7 319 978,41
TOTAL	0,00	0,00	4 469 911,44	4 469 911,44

Résultat de l'exercice 1999

DECHETS	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	117 727 451,72	57 289 070,00	175 016 521,72
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	103 633 287,14	56 684 753,52	160 318 040,66
	A		
	B		
Réduction de titres	0,00	229 435,88	229 435,88
Recettes nettes	103 633 287,14	56 455 317,64	160 088 604,78
Restes à réaliser	5 300 000,00		5 300 000,00
	D = B-C		
	E		
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	122 219 367,72	52 727 154,00	174 946 521,72
Engagements	111 988 223,86	49 138 224,43	161 126 448,29
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	106 538 377,86	49 138 224,43	155 676 602,29
	F		
	G		
	H		
Annulation de mandats	55 023,75	2 885,20	57 908,95
Dépenses nettes	106 483 354,11	49 135 339,23	155 618 693,34
Dépenses engagées non mandatées	5 449 846,00		5 449 846,00
	I		
	J = H-I		
	K = G-H		
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		7 319 978,41	7 319 978,41
Déficit	- 2 850 066,97		- 2 850 066,97
	D - J		
	J - D		
<i>Restes à réaliser</i>			
Excédent	149 846,00		149 846,00
Déficit			
	E - K		
	K - E		

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2000.